



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0582

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2015 périmètre ex-Conseil général - Achats de mobiliers et matériels, de véhicules légers et maintenance du patrimoine - Individualisations d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0582**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2015 périmètre ex-Conseil général - Achats de mobiliers et matériels, de véhicules légers et maintenance du patrimoine - Individualisations d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB) est positionnée depuis 2007 comme le référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que le référent technique pour une gestion économique et environnementale du patrimoine bâti de la collectivité. Ce positionnement a été renforcé par l'intégration, au 1er janvier 2015, du service patrimoine de la direction du foncier et de l'immobilier.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport relatif aux opérations globalisées du périmètre de l'ex-Conseil général. Il centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, en véhicules légers et leurs aménagements ainsi que des prestations d'aménagement, réhabilitations et autres travaux à réaliser pour les services et les bâtiments transférés du Conseil général vers la Métropole de Lyon.

1 - Opération globalisée n° 4752A - Achats de mobiliers et petits matériels - 150 000 €

Il est proposé de réunir les opérations validées à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) concernant l'achat de mobiliers (100 000 €) et l'achat de petits matériels (50 000 €) pour n'en faire qu'une d'un montant global de 150 000 €. Le regroupement de ces 2 opérations permettra d'ajuster au mieux la programmation des besoins et d'avoir une gestion similaire à l'opération globalisée existante sur périmètre ex-Communauté urbaine.

Ainsi, cette opération prend en compte les besoins des directions issues du Département, à savoir les Maisons du Rhône, le Musée Gallo-romain de Fourvière, les centres d'exploitation de Givors, Bron, Neuville sur Saône, Tassin la Demi Lune, l'EMAT (personnel intervenant en régie).

Elle est partagée entre :

- le centre technique de maintenance (CTM) pour le renouvellement de l'électroménager des services et pour l'acquisition d'outillages pour l'EMAT,

- le service de la logistique et des moyens généraux (LMG) pour l'achat de mobiliers et matériels usuels en renouvellement,

- la direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine (DGDTCM) pour l'achat d'outillages et de matériels techniques spécifiques pour les centres d'exploitation.

2 - Opération globalisée n° 4753A - Amélioration des sites territorialisés - 1 200 000 €

Il s'agit des travaux de maintenance et de petits travaux neufs concernant :

- l'hygiène et la sécurité,
- le clos et le couvert : réfection d'étanchéité par exemple,
- la thermique : chauffage ventilation climatisation (remplacement d'une chaudière, d'une régulation, etc.),
- l'embellissement ou le confort : peinture, déplacement de cloisons, etc.).

Les besoins sont exprimés par les directions et services issus de l'ex-Conseil général, en particulier par les responsables techniques des territoires. En fonction des demandes, un arbitrage est effectué (en lien avec la DGDTM pour les territoires) pour correspondre à l'enveloppe allouée en fonction des priorités.

A ce jour, les interventions envisagées sont les suivantes :

- Parc de Lacroix-Laval : 100 000 €

Sécurité toiture, renforcement structure grange, amélioration des logements, remplacement des aérothermes, etc.

- Parc de Parilly : 285 000 €

Sanitaires du stade, chaufferie vestiaires nord, remplacement production d'eau chaude sanitaire (PECS) stade, désamiantage, mise aux normes PMR, etc.

- Maison du Rhône (MDR) de Givors : 22 000 € (mise en sécurité) ;
- MDR Lyon 5° : 110 000 € (remplacement réseaux enterrés, remplacement chaudière) ;
- MDR Lyon 1er : 170 000 € (remplacement des menuiseries extérieures et chaufferie, séparation réseau de chauffage entre les logements et la MDR) ;
- MDR Bron-Vaulx en Velin : 10 000 € (installation alarme) ;
- MDR Lyon 3° - Lyon 6° : 210 000 € (installation lignes de vie, reprise réseau chauffage, remplacement chaudière + armoire électrique + mise en conformité chaufferie) ;
- MDR Meyzieu-Saint Priest : 24 000 € (rénovation cage escalier, restructuration PMI) ;
- MDR Vénissieux-Mions : 60 000 € (création d'un parking pour le personnel) ;

Il est entendu que le programme des travaux est susceptible d'évoluer en fonction des urgences et priorités détectées en cours d'année.

3 - Opération globalisée n° 4754A - Achats de véhicules légers - 1 500 000 €

Cette opération globalisée prend en compte les besoins de renouvellement et les aménagements des véhicules des directions issus du Département.

L'âge moyen du parc automobile léger transféré du Conseil général à la Métropole (environ 400 véhicules) s'élève à 10 ans.

Sur un échantillon d'environ 20 véhicules, le coût moyen de remise en état de ces véhicules s'élève à 2 800 € HT par véhicule. L'âge important du parc mobilise des crédits de fonctionnement élevés, ainsi que des moyens humains conséquents pour la maintenance.

Dans un souci d'économie à court terme, il est donc programmé le renouvellement sur 3 ans de ce parc de véhicules.

Pour 2015, la répartition proposée est la suivante :

- remplacement de 51 citadines,
- remplacement de véhicules de signalisation,
- remplacement d'un véhicule de transport,

- remplacement de 18 utilitaires,
- accroissement de 30 véhicules dû à la création de nouveaux services (placement familial, etc.) et à la suppression des utilisations de véhicules personnels pour le transport des enfants.

4 - Opération globalisée n° 0P28O4755A - Intervention dans le domaine privé - 100 000 €

Ce programme concerne toutes les opérations de travaux d'investissement qui auront pour but de maintenir en bon état le patrimoine privé périmètre issue de l'ex-Conseil général dont la Métropole est devenue propriétaire.

Il s'agit principalement d'interventions de réhabilitations de toitures, d'étanchéité, de fenêtres. Il est aussi nécessaire parfois de procéder à des travaux de consolidation ou confortement dans le cadre de déconstructions. Enfin, certains biens devront être mis aux normes (électricité, accessibilité) lors de changement d'affectation ou de nouvelles mises à disposition. La bonne gestion de ce patrimoine nécessite d'en assurer la conservation par la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance garantissant la sécurité des biens et des personnes.

5 - Opération globalisée n° 0P28O4757A - Amélioration des sites culturels - 700 000 €

Cette opération globalisée est liée au transfert du patrimoine et sites culturels issus du Département du Rhône et repris par la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015.

Elle ne couvre que les travaux liés à la préservation du patrimoine bâti ; les autres interventions portant sur les collections, la muséographie et la préservation des sites archéologiques sont prises en compte dans les opérations portées par la direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DGDEES).

Le périmètre d'intervention de cette opération globalisée concerne 4 sites : le musée Gallo-romain de Fourvière à Lyon 5°, le Musée des Confluences à Lyon 2°, le Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) à Lyon 7° et le site de l'ancien musée Guimet à Lyon 6°.

Pour 2015, le programme des travaux, à ce jour, concerne essentiellement le site du musée Gallo-romain de Fourvière.

Le programme travaux 2015 proposé est le suivant :

- travaux sur les installations courants forts : 120 000 €,
- rénovation du système de climatisation ventilation chauffage 220 000 €,
- reprise des têtes de tirants d'ancrage de la paroi : 70 000 €,
- remplacement du système de sécurité incendie (SSI) : 120 000 €,
- réfection du réseau (EU) bâtiments billetterie : 30 000 €,
- aménagement de la salle de conférence : 60 000 €,
- aménagement de l'accès de la Maison des cèdres : 80 000 €.

6 - Opération globalisée n° 0P35O4578A - IDEF Amélioration du patrimoine - 300 000 €

Cette opération concerne les travaux de grosse maintenance à réaliser sur l'ensemble des bâtiments affectés à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) sur le site de Bron et les sites annexes. Le programme de travaux envisagé est le suivant :

. *Bâtiment F1/F2 :*

- réfection des réseaux extérieurs d'assainissement : le réseau est non séparatif. Les pénétrantes dans le bâtiment fuient. En période de pluie, le sous-sol du bâtiment qui abrite le magasin d'habillement est inondé,

- mise en conformité du monte-charge : l'équipement est vétuste et tombe régulièrement en panne. De plus, il y a dans les rapports de contrôle périodique plusieurs remarques à lever.

. *Bâtiments AME 1 et AM 2 :*

- sécurisation des toitures : les toitures sont des toitures terrasses sur lesquelles se trouvent des équipements techniques nécessitant de la maintenance. Elles ne sont pas équipées de garde-corps, ni de plateforme d'accès aux équipements à entretenir. Les travaux à réaliser sont obligatoires pour respecter le code du travail et assurer la sécurité des intervenants.

. *Bâtiment I2 (centre technique) :*

- réfection de la toiture en tuiles : la toiture a plus de 40 ans et les tuiles sont poreuses et cassées. Le seul remplacement des tuiles cassées ne permettra pas de supprimer toutes les fuites car les tuiles se délitent. Il faut refaire la couverture du bâtiment.

. *Bâtiment A1/A2 :*

- remplacement de menuiseries extérieures : une rénovation des menuiseries extérieures pour améliorer l'isolement thermique a été engagée et il reste deux fenêtres à changer pour terminer le bâtiment,

- rénovation de l'ascenseur et mise en conformité accessibilité : ce bâtiment abrite une partie des services administratifs de l'IDEF qui accueille du public. L'ascenseur desservant le 1er étage est vétuste et régulièrement en panne. Il ne permet pas d'accueillir correctement le public.

. *Bâtiment D2 :*

- remise en état d'un bloc sanitaire : le bloc sanitaires du rez-de-chaussée est vétuste et doit être rénové.

. *Bâtiment G1 :*

- rénovation d'une partie des locaux pour installation de l'unité CAP : pour des raisons pédagogiques et fonctionnelles, l'établissement souhaite transférer une unité d'adolescents hébergée inconfortablement dans un autre bâtiment sur une partie de ce bâtiment. L'état du G1 et les réserves de la commission de sécurité sur la conformité des locaux nécessitent que quelques travaux d'hygiène et sécurité soient réalisés,

- amélioration des éclairages des zones techniques et de circulation : les locaux techniques et les sous-sols de l'ensemble des bâtiments sont mal éclairés. Une campagne de rénovation a été initiée par le centre technique de maintenance de l'IDEF en régie. Il faut poursuivre cette rénovation. Cette enveloppe permettra d'acquérir le matériel ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de **sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale** ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine métropolitain bâti et non bâti pour l'année 2015.

2° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 75 000 € en 2015 et 75 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4752A - Achat de mobiliers et petits matériels.

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 800 000 € en 2015 et 400 000 € en 2016 sur l'opération 0P28O4753A - Amélioration des sites territorialisés.

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 500 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P28O4754A - Achat de véhicules légers.

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 40 000 € en 2015 et 60 000 € en 2016 sur l'opération 0P28O4755A - Intervention dans le domaine privé.

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2015 et 300 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4757A - Amélioration des sites culturels.

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance :

- pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 255 000 € en 2015 et 45 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P35O4758A IDEF - Amélioration du patrimoine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.